

Compte rendu de la séance du 30 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Gilles ROBERT, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY

Représentés : Monsieur Julien AUDIER – SORIA par Madame Rose Marie SORIA

Absent excusé : MENE Joël

Absent : MENE Benoît

Secrétaire de la séance : Madame LATOUR Frédérique

Ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 20 septembre 2021
- Démission du deuxième adjoint : détermination du nombre d'adjoints, élection d'un nouvel adjoint
- Indemnités des élus
- Désignation des représentants aux Syndicats, commissions de la communauté de communes Conflent Canigó et autres : postes vacants
- Demande de subvention FRI (Région) : revêtement perméable et décoratif Porte de France
- Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Aide financière [REDACTED]

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord.

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 20 septembre 2022 et l'émarge.

Délibérations du conseil :

DEMISSION DU DEUXIEME ADJOINT - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS, ELECTION D'UN (DE 075 2022)

Suite à la lettre de démission de M. OSTER Dominique des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal adressé à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 17 septembre 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. OSTER Dominique, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire sans élections complémentaires préalables. Monsieur le Maire demande membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1 - Sur le maintien du nombre d'adjoint conformément à la délibération du 16/11/2021
- 2 - Que le nouvel adjoint prend place au dernier rang du tableau des adjoints et l'adjoint situé après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonte alors d'un cran
- 3 - Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Un accord unanime a été donné

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art L.2122-4, L2122-7-1). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : SORIA Rose-Marie, LIMOUZY Dominique

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

A obtenu :

– Mme LATOUR Frédérique : 6 voix.

Mme LATOUR Frédérique, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjointe, et a été immédiatement installé.

M. ROBERT Gilles, monte d'un rang et devient 2^{ème} adjoint

SYDEEL 66 - Désignation des représentants (DE 076 2022)

Considérant que suite à la démission du titulaire, il convient d'élire un nouveau délégué au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, décide de désigner M. ROBERT Gilles comme délégué Titulaire et Mme LATOUR Frédérique comme déléguée Suppléante

SPANC66 - Désignation des représentants (DE 077 2022)

Considérant que suite à la démission du titulaire, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SPANC 66. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, décide de désigner Mme LIMOUZY Dominique comme déléguée Titulaire et Mme SORIA Rose Marie comme déléguée Suppléante

Ass LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE - Désignation du représentant (DE 078 2022)

Le Maire informe l'assemblée que Villefranche de Conflent fait partie de l'un des plus Beaux Villages de France, et qu'il siège au conseil d'administration et qu'à ce titre il convient de le nommer un délégué de la Commune pour participer aux assemblées générales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme M. Patrick LECROQ délégué de la commune pour représenter Villefranche de Conflent aux assemblées générales de l'association des plus beaux villages de France.

COMMISSION APPEL D'OFFRES - élection des membres (DE 079 2022)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que suite à la démission d'un titulaire

Considérant qu'outre le Maire : son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein,

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Election des 3 membres titulaires :

Mme SORIA Rose Marie, M. Gilles ROBERT et Mme Frédérique LATOUR ont proposé leur candidature.

Conformément au résultat du vote Mme SORIA Rose Marie, M. Gilles ROBERT et Mme Frédérique LATOUR sont élus.

Election des 3 membres suppléants :

Mme Dominique LIMOUZY, MM AUDIER-SORIA Julien et MENE Benoît ont proposé leur candidature.

Conformément au résultat du vote Mme Dominique LIMOUZY, MM AUDIER-SORIA Julien et MENE Benoît sont élus.

La commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

Président : LECROQ Patrick

Titulaires : SORIA Rose-Marie

ROBERT Gilles

LATOUR Frédérique

Suppléants : LIMOUZY Dominique

AUDIER-SORIA Julien

MENE Benoît

Association LA CLE - Désignation des représentants (DE 080 2022)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/11/2021 par laquelle Monsieur OSTER Dominique avait été désigné comme représentant Technique de la commune au sein du Collectif LA CLE.

Suite à sa démission il convient de nommer un nouveau représentant Technique.

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne les membres suivants afin de représenter la commune au sein de cette structure :

- Politique Générale : Patrick LECROQ,

- Culture : Frédérique LATOUR, Benoît MENE
- Technique : ROBERT Gilles

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO - Désignation des représentants aux commissions (DE 081 2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission d'un adjoint, il est nécessaire de désigner les différentes personnes souhaitant s'inscrire aux diverses commissions intercommunales afin de remplacer cet élu. Le maire rappelle qu'1 titulaire et 1 suppléant peuvent être nommés à chaque commission.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DÉSIGNE comme délégués :

Commission	Objet	Délégué T : Titulaire S : suppléant
Services à la population et Solidarités	-Maison de Santé Pluridisciplinaire -Maison de Services Aux Publics Actions favorisant le maintien des services publics	T : SORIA Rose-Marie
Aménagement du Territoire Urbanisme	-PLUi, -Instruction des actes d'urbanisme -Projets d'aménagement communautaires -Réserves foncières OPAH/Façades	T : ROBERT Gilles S : LECROQ Patrick
Enfance jeunesse	Ecole, restauration Scolaire, Crèche, Péri-scolaire, Centres de loisirs ...	T : SORIA Rose-Marie S : MENE Benoît
Culture et Questions Transfrontalières	-Ecole de Musique -Médiathèque -Patrimoine -Relations Comarque Ripollès	T : LATOUR Frédérique S : ROBERT Gilles
Finances	Budget, prospectives	T : LECROQ Patrick
Ordures ménagères	Traitement des ordures ménagères, déchetterie	T : ROBERT Gilles S : SORIA Rose-Marie
Développement économique	-Commerce et artisanat -Zones d'activités -Emploi	T : LECROQ Patrick
Environnement	-DFCI -Berges de rivière/SMBVT -Fourrière animale	T : ROBERT Gilles S : MENE Joël
Tourisme	-Stratégie touristique -Office de Tourisme Intercommunal -Valorisation des atouts culturels et patrimoniaux du Conflent -Sentiers de randonnées	T : SORIA Rose-Marie S : LIMOUZY Dominique
Coordination et Mutualisation des moyens	-Groupements de commandes -Mutualisation de moyens entre communes -Besoins nouveaux ...	T : SORIA Rose-Marie
Sport	-Piscine -Prospective	T : MENE Benoît
Communication	-Communication -Journal Intercommunal -Site internet	T : MENE Benoît S : LECROQ Patrick
Energies Renouvelables	-Prospections -Développement de projets	T : ROBERT Gilles S : LATOUR Frédérique

CLECT	T : SORIA Rose-Marie S : LATOUR Frédérique
-------	---

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - REVETEMENT PERMEABLE ET DECORATIF PORTE DE FRANCE (DE 082 2022)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, afin de donner une qualité esthétique à l'entrée de la ville et pour compléter les travaux qui seront faits dans la rue Saint Jacques et les places et placette de réaliser un revêtement perméable et décoratif devant la Porte de France.

Le montant total des travaux s'élève à 38 935 euros HT.

A ce titre il est indispensable de bénéficier d'une subvention la plus élevée possible au titre du FRI – Fonds Régional d'Intervention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers municipaux à l'unanimité autorisent la demande de subvention évoquée au titre du FRI, programmation 2022, auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	38 935 €	
Subvention Département		19 078.00 € (49%)
Subvention FRI sollicitée		6 000.00 € (15.41%)
Fonds propres en fonction des subventions obtenues		13 857.00 € (35.59%)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION - ESPACE DES DROITS DE L'ENFANT (DE 083 2022)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de rénover l'espace des droits de l'enfant afin de le mettre hors d'eau et de le sécuriser et pour compléter les travaux qui seront faits dans la rue Saint Jacques et les places et placette de réaliser un revêtement perméable et sécuritaire devant le Porte de France. Le montant total des travaux s'élève à 33 215.60 euros HT.

A ce titre il est indispensable de bénéficier d'une subvention la plus élevée possible au titre du FRI – Fonds Régional d'Intervention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers municipaux à l'unanimité autorisent la demande de subvention évoquée au titre du FRI, programmation 2022, auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	33 215.60 €	
Subvention Département		16 909.48 € (51%)
Subvention FRI sollicitée		6 000.00 € (18%)
Fonds propres en fonction des subventions obtenues		10 306.12 € (31%)

AIDE FINANCIERE

Au vu des derniers éléments, courrier du conseil de l'Agent, Monsieur le maire souhaitait prendre une délibération qui acte plus précisément au vu du contrôle de la légalité le paiement de l'aide financière. Le quorum n'étant pas atteint (une personne de l'assistance ne pouvant voter) il ne peut y avoir réglementairement délibération.

Le choix de mandater la somme de 5000 euros avec à l'appui la délibération du 29 août 2022 et le courrier de l'avocat de l'agent est acté et sera exécuté le lundi 3 octobre 2022 afin de préserver la quiétude dans la cité de Villefranche de Conflent en attendant la médiation ou le règlement judiciaire.

Séance close à 20h30